

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles, dans un délai de deux mois à compter de son exécution.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2212-1 et suivants, L.2213-1 et L.2213-2,
Vu le Code de la route, notamment l'article R.417-10,
Vu le Code pénal, notamment l'article R.610-5,
Vu la délibération 20.05.01 du 26 mai 2020 portant élection du Maire,

Considérant le déménagement réalisé sur les trois places de parking situées en amont du n° 3 route de Corbeil, à l'angle de la rue Jean Colin, pour le compte de Monsieur LANGLAIS Yann, sis 12 rue Jean Colin, 91160 LONGJUMEAU, par l'entreprise :

CATHELAIN DEMENAGEMENTS sise ZI La Prairie, 91140 VILLEBON SUR YVETTE,

Considérant que la sécurité de tous les usagers doit être assurée pendant toute la durée du déménagement route de Corbeil,

ARRETE DU MAIRE N°

149/20

LE MARDI 7 JUILLET 2020

de 8 heures à 18 heures

REGLEMENTATION TEMPORAIRE DU STATIONNEMENT ROUTE DE CORBEIL

ARRETE

ARTICLE PREMIER : L'entreprise CATHELAIN DEMENAGEMENTS est autorisée à stationner son véhicule de déménagement, sur les trois places de parking situées en amont du n° 3 route de Corbeil, à l'angle de la rue Jean Colin, le mardi 7 juillet 2020, de 8 heures à 18 heures, et ce, suivant les articles 2 à 6 inclus.

ARTICLE 2 : Le mardi 7 juillet 2020, de 8 heures à 18 heures, l'arrêt et le stationnement seront interdits et déclarés gênants, sur les trois places de parking situées en amont du n° 3 route de Corbeil, à l'angle de la rue Jean Colin, et réservés à l'entreprise CATHELAIN DEMENAGEMENTS afin de réaliser le déménagement de Monsieur LANGLAIS Yann.

ARTICLE 3 : Sont exclus de la restriction susvisée à l'article 2, pour la durée de leurs vacances, les véhicules d'incendie, de secours et de police.

ARTICLE 4 : Le cheminement des piétons devra être conservé et la sécurité des piétons devra être assurée pendant toute la durée du déménagement par l'entreprise CATHELAIN DEMENAGEMENTS, et ce, sous son entière responsabilité.

ARTICLE 5 : L'arrêt et le stationnement, de tout véhicule, dans l'emprise du déménagement, seront interdits et déclarés gênants. La mise en fourrière sera prescrite si le conducteur est absent ou refuse, sur injonction des agents, de faire cesser le stationnement irrégulier.

ARTICLE 6 : La signalisation routière nécessaire à la sécurité et à la réalisation du déménagement, sera mise en place par l'entreprise CATHELAIN DEMENAGEMENTS, sous son entière responsabilité, et ce, 48h avant le début du déménagement, conformément aux règles fixées par l'instruction interministérielle relative à la signalisation temporaire.

ARTICLE 7 : Le présent arrêté sera affiché à la porte de la Mairie, inscrit au registre des arrêtés municipaux, transmis par voie électronique à la Préfecture d'Evry. Une ampliation du présent arrêté sera adressée pour son exécution ou son application à :

- Madame le Maire et les agents de la Police Municipale de la ville de LONGJUMEAU,
- Madame la Directrice Générale des Services de la ville de LONGJUMEAU,
- Monsieur le Directeur des Services Techniques de la ville de LONGJUMEAU,
- Monsieur le Commissaire de Police, Chef de la Circonscription de LONGJUMEAU,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de LONGJUMEAU,
- Monsieur le Lieutenant du Centre de Secours de LONGJUMEAU,
- Le SIOM de la Vallée de Chevreuse,
- L'entreprise CATHELAIN DEMENAGEMENTS,
- Monsieur LANGLAIS Yann.

Fait à Longjumeau,

le 23 JUN 2020



Affiché et publié du 23.06.2020 au
Certifié exécutoire 24.08.2020

A149-20

Identifiant FAST : ASCL_2_2020-06-23T15-54-13.00 (MI223801747)

Identifiant unique de l'acte : 091-219103454-20200623-A149-20-AI (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : règlementation temporaire du stationnement route de Corbeil le mardi 7 juillet 2020 de 8 heures à 18 heures
Date de décision : Jun 23, 2020 12:00:00 AM



Nature de l'acte : Actes individuels

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.3. Voirie

Acte : A149-20.PDF

Groupe émetteur de l'acte :

Préparé

Date 23/06/20 à 15:54

Par BERTRAND Cedric

Transmis

Date 23/06/20 à 15:54

Par BERTRAND Cedric

Accusé de réception

Date 23/06/20 à 16:01